

---

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2023.06.607A

---

Objet : Réservation d'une place de stationnement Place Saint MARTIN.  
Travaux par société MB Déco. Le lundi 19 juin 2023 08H00 au jeudi 22 juin 2023 17H00.

POLE SECURITE  
Police Municipale  
TL/GN

Le Maire de la ville de Montélimar,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-2 et suivants ;

VU le Code de la route ;

VU la demande formulée par la société MB DECO, n°10 bis avenue Paul LANGEVIN, 07400 LE TEIL

CONSIDERANT qu'il s'avère nécessaire de prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique,

ARRÊTE

ARTICLE 01 : Pour permettre à la société MB Déco d'effectuer des travaux, une place de stationnement située sur la Place Saint MARTIN sera neutralisée du lundi 19 juin 2023 08H00 au jeudi 22 juin 2023 18H00.

ARTICLE 02 : La société MB Déco sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation réglementaire nécessaires à l'information et la sécurité des usagers ainsi qu'à l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 03 : En cas de nécessité absolue, la société MB Déco facilitera la circulation des services de secours et des véhicules d'intervention (pompiers, police.....).

ARTICLE 04 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Commandant du Commissariat de Police Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

Société MB Déco  
N°10 bis avenue Paul LANGEVIN  
26200 MONTELMAR

Fait à Montélimar, le 5 juin 2023

Monsieur Jean-Michel GUALLAR  
Adjoint au Maire



Le présent arrêté peut faire l'objet, devant le tribunal administratif compétent, d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de l'arrêté considéré. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'arrêté. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).